



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

SOCIETE CORTONA FELIX FAURE
7, rue Lincoln
75008 PARIS

Aubergenville, le **27 FEV. 2024**

Recommandé avec AR 2C 162 724 81860

Nos Réf. : GPSEO/2024/5468
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – service foncier et immobilier
Dossier suivi par : Juliette MONSÇAVOIR
Contact : 06 14 28 24 31 – juliette.monscavoir@gpseo.fr

Objet : Offre d'acquisition du local d'activités situé 10, rue Charles Tellier cadastré BH n° 61 et 62 à Limay

Madame, Monsieur,

La Communauté urbaine a pris l'orientation d'acquérir progressivement des locaux pour accueillir ses centres techniques communautaires.

Dans ce cadre, je vous sollicite pour acquérir les parcelles cadastrées section BH numéros 61 et 62, sises 10, rue Charles Tellier à LIMAY, d'une superficie de 11 624 m², dont vous êtes propriétaire.

L'estimation établie par la direction de l'immobilier de l'Etat est inférieure au prix demandé. Aussi, je vous propose d'acquérir votre bien au prix de 3.000.000,00€ hors taxe et net vendeur, hors frais d'agence, soit un prix de 3.128.000,00€ hors taxe frais d'agence inclus.

Observation étant ici faite que les frais d'actes et les frais de dépollution éventuelle seront supportés par la Communauté urbaine.

La Communauté urbaine souhaite acquérir votre local d'activités libre de tout occupation au jour de la régularisation de l'acte de vente devant notaire.

Je vous sou mets donc la présente proposition d'achat dans les conditions énoncées ci-dessus et vous serais reconnaissante de bien vouloir me faire parvenir, par retour de courrier, votre accord le plus rapidement possible à compter de la réception du présent courrier. Cette acquisition est inscrite au Conseil communautaire du 4 avril prochain.

Sans votre accord à la présente offre reçue avant le 4 mars 2024, elle ne pourra être maintenue à cette date.

Dès approbation par le Conseil communautaire, la Communauté urbaine entamera les démarches pour engager la signature de la promesse de vente dans les meilleurs délais auprès du notaire.

Dans l'attente, les services de la Communauté urbaine restent à votre disposition pour toute question ou complément sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour le Président et par délégation,



Evelyne PLACET
Conseillère déléguée au foncier

Accord pour vendre à ces conditions, sous
les réserves suivantes :

- l'adresse du site est au 2, rue Charles Tellier
- signature d'une promesse au plus tard le 15 avril 2024.
- réitération de la vente par acte authentique au plus tard le 15 juin 2024 et en tout état de cause dans le 15 jours de réception du diagnostic pollution (étude gaz de sol et EQR5).

Alexandre Poliveau
gérant

